

# CHARTRE DE L'ENTRAINEUR



## GÉNÉRAL

L'entraîneur prend ses fonctions pour 10 mois (mi-août à juin).

L'entraîneur inscrit son action dans le projet du club.

L'entraîneur organise une photo d'équipe avant les vacances de la Toussaint.

L'entraîneur s'informe et s'engage à se mettre en conformité avec le statut de l'entraîneur (diplômes, revalidation...).

L'entraîneur ne profite pas de son accès à la salle pour venir s'entraîner lui-même. Il est interdit de venir hors des créneaux validés par la ville.



## ORGANISATION

L'entraîneur doit organiser une réunion de parents au début de la saison pour présenter la saison et définir les objectifs

L'entraîneur délègue à un parent « référent » l'organisation des déplacements, goûters et lavage des maillots.

L'entraîneur s'engage à respecter le matériel et range le local à chaque fin de séance. Cela implique la salle de musculation.

Si l'entraîneur a besoin d'un jeu de clés unique pour pouvoir faire son entraînement (Terves, Sicaudières...), il doit les remettre juste après dans le local.

L'entraîneur anticipe ses éventuelles absences et surtout son remplacement. Il peut demander aux autres entraîneurs, aux remplaçants ou proposer une solution.



## COMMUNICATION

Tri dans la transmission des infos au jeunes ou parents (exemple : ne pas donner diffuser des infos encore en cours de traitement, annoncer ses choix aux personnes directement...)

L'entraîneur contribue à l'activité sur les réseaux sociaux en envoyant régulièrement photo et/ou résultat

L'entraîneur établit un mode de communication avec ses joueur(se)s et/ou les parents et s'y tient rigoureusement (ex : groupe WhatsApp, mail...)



## MISSIONS

Si possible l'entraîneur rédige un projet de jeu pour son groupe afin d'avoir de la cohérence sur l'ensemble de la saison.

L'entraîneur s'adapte au niveau de son équipe et de son championnat et fixe des objectifs en lien avec cela.

L'entraîneur s'appuie sur les contenus techniques travaillés par le club dans l'accompagnement de son équipe.

L'entraîneur est responsable de ses joueur(se)s sur le temps de la séance et s'assure du départ pour les mineurs.

L'entraîneur programme un tournoi en fin de saison (pour les catégories jeunes).

L'entraîneur entraîne aussi pendant les vacances en fonction de ses disponibilités et des joueur(se)s sur ces temps-là.

L'entraîneur doit coordonner les convocations OTM et Arbitrage ou bien déléguer cette tâche à un parent/capitaine